

@Bpl

Société par actions simplifiée au capital de 3.000,00 €

Siège social : 4 allée Edouard Gignac

78960 Voisins-le-Bretonneux

820 985 778 RCS Versailles

(la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DE LA SOCIETE
EN DATE DU 27 OCTOBRE 2025**

Brice Steigerwald, titulaire de la totalité des 3.000 actions et droits de vote composant le capital de la Société (l'« **Associé Unique** »),

a pris les décisions ci-dessous relatives à l'ordre du jour suivant :

1. Transfert du siège social de la Société ;
2. Modification corrélative des statuts ;
3. Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

(Transfert du siège social de la Société)

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 4 allée Edouard Gignac 78960 Voisins-le-Bretonneux au 140 avenue Charles de Gaulle 33520 Bruges avec effet au 27 octobre 2025.

DEUXIEME DECISION

(Modification corrélative des statuts)

En conséquence de la décision de transfert du siège social, l'Associé Unique modifie les statuts comme suit :

« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 140 avenue Charles de Gaulle 33520 Bruges. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DECISION

(Pouvoirs en vue des formalités)

L'Associé Unique donne tous pouvoirs à LVPRO, 15 rue de Milan – 75009 Paris, porteur d'un original, d'une copie ou d'extrait du procès-verbal des présentes décisions, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal constatant les décisions de l'Associé Unique qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Associé Unique

Brice STEIGERWALD

DocuSigned by:

AFAE32D78830465...